

**Direction de la recherche, des études, de
l'évaluation et des statistiques**
Sous-direction de l'observation de la solidarité
Bureau de la lutte contre l'exclusion

Paris, le 5 février 2021
DREES-BLEX N° 21_11

Dossier suivi par : Carole Lardoux
Mail: carole.lardoux@externes.sante.gouv.fr

Objet : Compte-rendu de la 3^{ème} réunion du groupe d'études « analyses quantitatives sur l'hébergement social et les sans-domiciles » - 05 février 2021

Au cours de cette réunion organisée à distance via zoom, deux interventions thématiques ont eu eues :
- Isabelle Fréchon (chargée de recherche CNRS, Laboratoire Printemps UMR 8085 - Université Paris Saclay) sur le thème de la protection de l'enfance et sans-domiciliation avec la présentation de plusieurs enquêtes : l'enquête Jeunes 1998, l'enquête SD (2001 et 2012) et l'enquête ELAP (étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie après le placement) : dossiers 2009 - V1 et V2.
- Axelle Magnier (DRIHL) et Isabelle Medou-Marere (FAS Ile-de-France) pour présenter deux travaux conduits par l'observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées (OFPRUH) : l'enquête « une nuit donnée » et l'enquête régionale sur les personnes en situation de rue, dite « nuit des maraudeurs »

En amont de la réunion, un tour de table des nouveaux-elles participant-es est réalisé.
Il s'agit de Clément Boisseuil (Chef de projet études sociales et santé – APUR), Johanna Bouheret (Cheffe de projet – DIHAL), Nicolas Ducloux (président du CNLE), Sheima Salmi (Chargée d'études hébergement - DRIHL).
Maryse Marpsat (retraîtée, anciennement INSEE/INED) est aussi invitée pour les prochaines réunions.

1- Protection de l'enfance et sans-domiciliation – Isabelle Fréchon

La présentation est dans le powerpoint intitulé : « la sans-domiciliation et la protection de lenfance.pptx ».

Quelques résultats

Il existe :

- une problématique visible : le risque de se retrouver à la rue après un parcours à l'ASE
- deux problématiques moins visibles : la précarité résidentielle des enfants avant leur placement et à la sortie, le relai avec les aides résidentielles de droit commun.

Par ailleurs, les liens de causalité entre prise en charge ASE et sans-domiciliation sont difficiles à résoudre.

Il existe une porosité entre le dispositif de prise en charge ASE et le dispositif de prise en charge des sans-domicile et notamment en ce qui concerne les enfants et les mineurs non accompagnés (MNA) non déclarés majeurs.

Les enquêtes Jeunes 1998 et SD (2001 et 2012) rendent compte du pourcentage de personnes placées durant leur enfance. Les sans-domicile anciennement placés rencontrent des similitudes : se considèrent en mauvaise santé ou ayant consulté pour des problèmes de santé, formations plus courtes, emplois plus précaires, peu de liens familiaux.

L'enquête ELAP qui suit une cohorte d'enfants ayant connu un placement met en avant l'invisibilité de la situation sociale des enfants placés. La profession des parents n'est par exemple pas renseignée et il y a souvent plusieurs motifs pour le placement des enfants.

Concernant les enfants placés, il est nécessaire de distinguer les jeunes isolés étrangers des autres car ils présentent des caractéristiques spécifiques.

Par exemple, ils sont plus nombreux à avoir connu un épisode de rue avant leur prise en charge par l'ASE.

Les difficultés de logement, les lieux de placement, l'état de santé, les fragilités résidentielles, les épisodes de sans domiciliation sont présentés dans le PPT.

En conclusion

Toutes les recherches menées sur la double thématique SD & PE vont dans le même sens :

- Une fragilité résidentielle qui commence avant l'âge adulte et parfois avant l'ASE

- Le placement comme prise en charge « mineure » de la sans-domiciliation

Mais une philosophie de PEC que s'en défend -> invisibilité dans les dossiers, invisibilité dans la prise en charge?

- Des profils particulièrement vulnérables qui perdurent à l'âge adulte : Entourage – Santé – formation

- Un rapport aux aides tendu entre les extrêmes :

« expert des institutions » ou dans le non-recours

Des lieux de prises en charge commun PE & SD qui doivent mener à la vigilance dans nos résultats

- Un nouveau public les jeunes isolés étrangers qui vient « brouiller » un peu plus l'ordre des étapes.

Discussion

• Il serait intéressant de travailler à de nouvelles questions dans la prochaine enquête SD.

Un test sera organisé dans un an par l'INSEE et la DREES.

L'INSEE est prête à voir comment faire évoluer le précédent questionnaire.

• La question est posée de la traduction ou non des questionnaires.

Pour ELAP1, le questionnaire était posé en face à face. Les enquêteurs faisaient appel à leurs propres connaissances en plusieurs langues.

Pour ELAP2, des entretiens étaient organisés par téléphone, ce qui rendait plus complexe la passation des questionnaires car même après 18 mois, des barrières de la langue persistaient.

• Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes sans domicile placées.

Ceci est sans doute lié au fait que les centres maternels sont dans le champ SD. Ce dispositif relève à la fois du champ des sans-domicile et de celui de l'ASE avec une prise en charge pour les enfants.

La question du genre est posée : plusieurs enquêtes montrent que les femmes sont plus fréquemment victimes de violence que les hommes et les institutions mettent en place un traitement genré au sein de leurs dispositifs.

Il est nécessaire de prendre en considération les différences entre les hommes et les femmes.

A titre illustratif, les femmes étaient deux fois plus nombreuses à avoir consulté un médecin pour un problème de santé psychologique et 20% d'entre elles avaient un enfant avant leur prise en charge par l'ASE.

Les jeunes hommes sont sans doute plus souvent pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

• La question de l'enregistrement de l'information sur le placement est posée.

Dans le SI SIAO, un des motifs de sollicitation du 115/SIAO est « fin de prise en charge ASE ». Cette information est aussi disponible dans l'enquête ES-DS et les travaux de l'OFPRUH.

Cependant il existe plusieurs motifs de sollicitation des dispositifs et un seul est renseigné.

On peut imaginer que si l'information est renseignée, elle est sous-estimée.

Compte-tenu de la nouvelle mesure d'accompagnement confiée aux missions locales, on peut imaginer que des informations seront recueillies.

• Compte-tenu du parcours des jeunes, on peut s'interroger s'il ne serait pas nécessaire d'analyser le parcours avant 17 ans.

• Des liens vers des publications sont mentionnés à la fin du PPT et Pascale Dietrich-Ragon partage une publication à paraître : « Quitter l'Aide Sociale à l'Enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier », Population, n° 75 (4).

2 - Travaux de l'observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées (OFPRUH)

- Axelle Magnier et Isabelle Medou-Marere (FAS Ile-de-France).

La présentation est dans le powerpoint intitulé « 04022021_ND_NDM_DREES_VF.pptx ».

NB : Les résultats des enquêtes n'ayant pas été publiés, nous vous remercions de ne pas diffuser ce document qui vous est transmis pour en analyser la méthodologie.

Quelques résultats de l'enquête « une nuit donnée »

L'enquête a pour objectif de mieux connaître le profil des personnes qui font appel au dispositif hivernal pour proposer une offre adaptée. Toutes les personnes présentes dans les centres d'hébergement, les abris de nuit et les gymnases qu'ils soient de renfort hivernal continu ou exceptionnel sont interrogées. L'enquête existe depuis 2013. La dernière a eu lieu la nuit du 30 au 31 janvier 2020 dans l'ensemble des départements franciliens. Elle a été organisée en même temps que la NDS à Paris.

Les principaux résultats sont présentés dans le PPT : composition familiale, caractéristiques socio-démographiques, motifs, modes d'admission, lieux d'hébergement le plus fréquent au cours du mois précédent, durée de la situation des ménages enquêtés, utilisation des services de veille sociale, accès aux droits et ressources financières.

L'enquête 2021 a eu lieu la nuit du 4 au 5 février.

Pistes de réflexion

- analyser les résultats des 8 vagues d'enquête pour mettre en perspective la montée en charge et les modifications du dispositif hivernal (ex : places femmes enceintes et sortantes de maternité, etc.) ?
- vérifier s'il existe une non-spécificité du public en structures hivernales ?
- vérifier l'hypothèse d'une errance récente, et d'épisodes de rue courts entre deux solutions d'hébergement ?

Quelques résultats de l'enquête « nuit des maraudeurs »

Il s'agit d'une enquête réalisée par les maraudes existantes, professionnelles et bénévoles, ayant accepté de se mobiliser y compris lorsqu'elles n'interviennent pas habituellement le soir de l'enquête.

Les objectifs sont :

- initier une démarche de décompte dans l'ensemble du territoire francilien (sauf Paris)
- dresser des profils de personnes rencontrées
- identifier et cartographier les zones couvertes/maraudées
- identifier et cartographier les zones non couvertes et leurs secteurs « à risque »

Les personnes concernées sont celles en situation de rue ET déclarant y passer la nuit ou ne pas savoir où dormir.

Elle a été préparée avec les SIAO, les équipes de maraude, le Samusocial de Paris et la Croix-Rouge-Française.

Elle a eu lieu pour la première fois le 6 février 2020. Cette nuit-là, les températures étaient particulièrement froides, ce qui a pu impacter le nombre moins important de personnes rencontrées à la rue.

Les principes méthodologiques et les limites sont mentionnées dans le PPT ainsi que quelques résultats à ne pas diffuser.

La couverture géographique est inégale selon les départements.

Il est intéressant de noter que de nouvelles personnes ont été rencontrées par les maraudes.

Cette enquête a permis d'améliorer la connaissance des maraudes et des territoires maraudés, ainsi que la coordination des maraudes et une sensibilisation à l'observation sociale.

Cette opération est concluante au regard de la mobilisation et une prochaine enquête sera sans doute réalisée en juin 2021 pour tester les améliorations méthodologiques et reconduire une enquête l'hiver 2022.

Discussion

- Avec l'enquête NDS et ces enquêtes, les personnes peuvent être sollicitées plusieurs fois. Il faut rester vigilant à l'articulation des travaux conduits sur cette thématique pour ne pas trop solliciter les personnes d'autant plus que l'on sait que le non-recours est important. Les champs couverts par ces différentes enquêtes sont différents. Il est nécessaire d'analyser leur complémentarité et articulation. Par ailleurs, plusieurs travaux de recherche ou des enquêtes administratives devraient être exploitées pleinement et communiquées afin de partager les connaissances.
- Une autre source de données sur les personnes prises en charge ou non dans les dispositifs est le SI SIAO. A ce jour aucune analyse statistique n'a été communiquée par la DGCS mais les données saisies ont vocation à être partagées avec les chercheurs.
- La question est posée sur l'accès au pays ou à la nationalité exacte des personnes. Cette information n'a pas été autorisée à la saisie dans le SI SIAO sauf en cas d'arrivée massive, ce qui n'est pas le cas en France. L'information actuellement disponible est française, UE, hors UE, non renseigné. De plus, l'accueil des personnes étant inconditionnel, elle n'est pas nécessaire à l'orientation des personnes.
- L'OFPRUH communique une analyse sur le profil des ménages ayant fait une demande au SIAO en 2018 : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020-03-30-planches.pdf>

Les prochaines présentations proposées

Les présentations proposées par la 4ème réunion sont pour le moment:

- l'enquête de l'observatoire du Samusocial de Paris sur les personnes sans-abri du métro parisien – présentation par Amandine Lebugle
- l'enquête auprès des accueils de jour réalisée par la DGCS – présentation par Pauline Beaufiles
- l'enquête sur les personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence - enquête ES-DS 2016 – présentation par Pierre-Yves Cabannes
- les travaux de Pierre-Antoine Chauvin

La prochaine réunion est fixée au vendredi 11 juin de 9h30 à 12h30 – salle 4232R

Cette réunion sera organisée par zoom si les conditions sanitaires ne permettent pas de présentiel.